



Devenez spécialiste de la gestion de **PARC MATÉRIEL** d'une **ENTREPRISE AGRICOLE**

« VOUS SOUHAITEZ MAÎTRISER L'ENSEMBLE
DU POSTE MÉCANISATION DE L'EXPLOITATION
AGRICOLE. VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR
DES COMPÉTENCES DANS LE SECTEUR DE
LA CONDUITE, DES RÉGLAGES ET DE LA
MAINTENANCE DES MATÉRIELS AGRICOLES »

DIPLÔMES DONNANT ACCÈS À LA FORMATION

- BTSA
- BP agricole
- Bac Pro agricole
- CAP agricole

Admission sur étude de dossier

COMPÉTENCES ACQUISES

- Utilisation du matériel agricole (conduite, réglages)
- Réalisation des travaux agricoles mécanisés
- Entretien et maintenance du matériel
- Gestion du parc matériel
- Organisation de chantiers agricoles

POURSUITE D'ÉTUDES

- Insertion professionnelle
- Titre professionnel «Technicien de maintenance»

Toute poursuite d'études permises par le diplôme déjà detenu par le candidat

DÉBOUCHÉS DANS L'EMPLOI

- Agriculteur(trice)
- Salarié(e) agricole
- Chef(fe) de culture
- Démonstrateur(trice) en matériel agricole

Types d'organismes : exploitations agricoles, CUMA, ETA, concessionnaires agricoles

CONTENU DE LA FORMATION SUR 2 ANS

UTILISATION DES MACHINES AGRICOLES : 194 h

- Connaissance des différents types de machines (tracteur, travail du sol, semis, protection des cultures, fertilisation, récolte)
- Choix du matériel
- Préparation du matériel
- Utilisation du matériel
- Contrôle du travail réalisé
- Sécurité

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : 270 h

- Entretien des moteurs
- Entretien des transmissions
- Entretien des équipements électriques et électroniques
- Entretien des équipements hydrauliques
- Entretien des pièces d'usure et éléments mécano-soudés

GESTION DU PARC MATÉRIEL : 30 h

- Utilisation des documents de suivi
- Gestion des approvisionnements
- Calendrier d'utilisation des équipements

CONNAISSANCES GÉNÉRALES APPLIQUÉES AU MACHINISME : 56 h

- Gestion agricole
- Organisation du chantier
- Informatique
- Anglais technique
- Agronomie

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

550 HEURES SUR 1 AN EN ALTERNANCE

1 semaine en centre de formation / 2 semaines en entreprise

Obligation de signer un contrat d'apprentissage de 1 an dans un des secteurs suivants :

- Exploitation agricole
- ETA
- CUMA
- Concessionnaire agricole

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Evaluation à 100% par contrôle continu en cours de formation (CCF) via des mises en situation professionnelle et des entretiens d'explicitation
- Dispositif UC du Ministère de l'Agriculture
- Possibilité de parcours par bloc de compétences

COMMENT S'INSCRIRE ?

Compléter un dossier d'inscription au CFPPA en parallèle puis effectuer un entretien de motivation

